PROCHE, ACTIF, humain !

SNAP



CSE PACA



CSE du 29 Octobre 2026

Vos élus CSE

Eric CHAUVEAU
Marie Hélène TOCCO
Amel BOUBEHIRA
Henri-Pierre LOPES
Frédéric PICHON DE BURY
Nabil ELHAMDI
Naima NAMAN
Pascale BENEY
David BIROU
Manuel DEBLOCK

Votre Représentante syndicale SNAP

Céline GUISEPPI

Information en vue d'une consultation sur la situation économique et financière 2025 de notre établissement

SNAP Rappel du positionnement du SNAP en CSEC : avis défavorable sur la situation financière de France Travail et sur les orientations budgétaires envisagées. Nous dénonçons un écart croissant entre l'augmentation des besoins des demandeurs d'emploi et la baisse des moyens alloués.

En 2025, alors que les entrées de demandeurs d'emploi ont fortement progressé (+40,1 %), les ressources de France Travail ont diminué, tout comme les dépenses d'intervention, les aides à l'emploi et les financements de la formation. Cette baisse est notamment liée au recul des financements de l'État et du Plan d'investissement dans les compétences.

Le SNAP s'interroge sur le fait que France Travail ait dégagé un bénéfice net de 106,9 M€, alors même que les moyens d'accompagnement et de formation se réduisent malgré la hausse des besoins.

Pour 2026, les perspectives sont jugées préoccupantes : nouvelle baisse des ressources, diminution des financements publics et réduction de 515 postes (ETPT). Le SNAP estime que cette politique reporte l'effort d'adaptation sur les agents, avec un risque de dégradation des conditions de travail, de la qualité du service et de l'accompagnement des usagers.

Nous alertons également sur le développement de l'intelligence artificielle. Nous reconnaissons son intérêt comme outil d'appui, mais nous portons une crainte liée à une réduction de l'autonomie et l'expertise des agents, l'appauvrissement des métiers et que l'IA serve principalement à rationaliser les effectifs et réduire les coûts.

En conclusion, le SNAP affirme que la transformation de France Travail doit préserver les moyens humains, la qualité de l'accompagnement et un service public de l'emploi accessible, équitable et centré sur l'humain, plutôt que reposer uniquement sur des logiques budgétaires, de productivité et d'automatisation.

Charte du bien travailler ensemble en mode hybride

SNAP Le SNAP s'interroge sur la nécessité de cette charte.

La Direction précise qu'il s'agit d'une mise à jour de la note de 2024 visant à clarifier certaines règles, sans remettre en cause les dispositions existantes.

Il est rappelé que l'accord télétravail demeure le texte de référence et prévaut sur la charte.

Information nouvelles modalités d'accompagnement

La Direction présente ce déploiement comme une démarche nouvelle et adaptable aux spécificités territoriales. Chaque agence dispose d'une marge d'autonomie pour définir son rythme de généralisation du dispositif et choisir sa date de bascule, jusqu'à un mois avant l'ouverture du service.

Afin d'accompagner l'évolution des pratiques métier et la mise en œuvre du modèle local, un dispositif d'accompagnement est prévu, comprenant des formations organisées par les agences et animées localement, ainsi qu'une montée en compétence sur les nouveaux outils numériques, notamment NOVA, via un réseau d'ambassadeurs puis auprès de l'ensemble des équipes.

L'organisation repose sur le principe d'un demandeur d'emploi disposant d'un conseiller dédié identifié sur son espace France Travail. Chaque agent gérera un portefeuille essentiel, tandis que l'offre de services en auto-délivrance sera renforcée. La répartition entre portefeuilles essentiels et intensifs est laissée à l'appréciation des agences en fonction de leurs spécificités locales, avec un repère indicatif de 80/20 pouvant varier jusqu'à 70/30.



CSE du 29 octobre 2026

CSE PACA

SNAP Le SNAP estime que la réforme des modalités d'accompagnement impose aux agents une adaptation majeure sans leur donner les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, notamment celui d'accompagner 20 % des demandeurs d'emploi en mode intensif. Les ambitions affichées sont incompatibles avec les effectifs et la charge de travail réels. Si la situation économique se dégrade, la réduction de l'accompagnement intensif au profit de l'accompagnement « Essentiel » entraînera automatiquement une surcharge des portefeuilles de ce dernier. Cette augmentation des volumes limiterait fortement la capacité des conseillers à assurer un suivi personnalisé, au risque de transformer l'accompagnement en simple gestion administrative des flux, au détriment de la qualité et de l'efficacité du service rendu.

SNAP Le SNAP maintient que l'accompagnement au changement demeure insuffisant au regard des impacts de cette nouvelle modalité sur l'organisation du travail et les pratiques professionnelles et s'interroge sur la mise en place de formations spécifiques à la modalité Essentiel afin d'accompagner au mieux les agents dans ce changement.
La Direction indique que 6 modules de formation ont été identifiés et complétés par des parcours e-learning, à destination des CDDE, et affirme que la modalité « Essentiel » ne doit pas se traduire par un accompagnement exclusivement à distance et insistent sur le fait qu'il n'est pas question de transformer les conseillers en agents dédiés uniquement au web.

SNAP Le SNAP s'interroge sur l'accompagnement des Intermittents du spectacle
La Direction indique que des travaux de réflexion sont engagés avec France Travail Services, un Lab' a été organisé en PACA pour construire une offre de service mutualisée. La Direction fera un retour à l'instance en début d'année 2027.

Point d'étape sur la communauté PAG

SNAP Nous souhaiterions qu'un point sur l'activité des agents en communauté appui soit effectué auprès des DAFT, REA de ces agents afin d'alimenter leurs EPA.
La Direction prend acte de cette demande. Elle réaffirme sa volonté de maintenir et de consolider l'activité concernée et indique être attentive à ce que les agents concernés ne soient pas écartés ou pénalisés dans le cadre des campagnes de promotion.

Information sur la mise en œuvre de l'entretien de parcours professionnel

La loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025, portant transposition des accords nationaux interprofessionnels relatifs à l'emploi des seniors et au dialogue social, fait évoluer l'Entretien Professionnel (EP) en Entretien de Parcours Professionnel (EPP).
Pour les agents en CDI, un EPP sera réalisé tous les quatre ans à compter du dernier EP effectué. Cette disposition produira ses premiers effets en 2029, le dernier EP ayant été réalisé en 2025.
Un bilan de parcours sera également organisé tous les huit ans à partir du dernier EP. Cet état des lieux récapitulatif reprend les mêmes éléments que l'actuel EP Bilan. Un formulaire prérempli servira de support à l'échange, qui se déroulera dans la continuité de l'EPP pour les agents concernés.
Pour les nouveaux embauchés, deux obligations sont instaurées :

- La remise d'une information écrite sur le droit à l'EPP dès l'embauche, quel que soit le type de contrat ;
- La réalisation d'un premier EPP au cours de la première année d'activité, entre le 10e et le 12e mois suivant l'arrivée dans l'établissement.

Par ailleurs, de nouveaux rendez-vous spécifiques sont prévus :

- Un EPP de mi-carrière, à organiser dans les deux mois suivant la visite médicale de mi-carrière (à partir de 45 ans) ;
- Un EPP de dernière partie de carrière, à réaliser entre 58 et 60 ans.

SNAP Le SNAP demande des précisions sur l'organisation des visites médicales de mi-carrière, notamment sur le service chargé des convocations et interroge la Direction sur les modalités d'application du dispositif pour les agents ayant eu 45 ans fin 2025 ou en 2026, ainsi que pour ceux âgés de 58 ou 59 ans en 2025.
Les agents atteignant 45 ans après le 25 octobre 2025 sont convoqués par le service RH à une visite médicale de mi-carrière. Cette convocation entraîne automatiquement la génération du formulaire nécessaire à la réalisation de l'EPP. Une reprise du « stock » est prévue afin d'intégrer les agents ayant déjà atteint l'âge de 58 ou 59 ans depuis l'entrée en vigueur du dispositif, de manière à leur permettre de bénéficier de cet entretien.



CSE du 29 octobre 2026

CSE PACA

SNAP Le SNAP demande quelles sont les modalités de prise en compte du descriptif d'activité, désormais absent de l'EPP et des EPA, alors qu'il reste un support de référence pour l'évaluation des activités exercées et l'instruction des promotions prévues à l'article 20 de la CCN.
La direction nous indique que la mise à jour du DPA doit être complété à chaque fois que nécessaire, lors d'un entretien à la demande de l'agent et peut se faire tout au long de l'année.

Travaux de la CSSCT : suivi de l'emménagement d'agents de la Mission locale dans les locaux de France Travail Antibes

La demande des élus du CSE PACA était d'évaluer si l'emménagement d'agents de la Mission Locale au sein de l'agence d'Antibes a engendré une modification de l'organisation du site. Les membres de la CSSCT accompagnés de Représentants de Proximité du périmètre ont pu mesurer les impacts de l'emménagement d'agents de la Mission Locale sur l'organisation du site d'Antibes.
Après analyse de ces impacts, échange avec la direction locale d'Antibes et échange avec la direction régionale en CSSCT extraordinaire du 13/10/26, au vu des points détaillés dans ce rapport, la CSSCT confirme qu'il y a bel et bien eu modification des conditions de travail. La CSSCT rappelle que les conditions de travail recouvrent les aspects matériels, organisationnels et psychosociaux dans lesquels est exercée l'activité professionnelle.
En raison de cette modification des conditions de travail, la CSSCT affirme qu'une information et consultation doit être organisée systématiquement par la direction dès lors qu'il est prévu l'installation d'agents de la Mission Locale dans un site.
La CSSCT, en étroite concertation avec les Représentants de Proximité du périmètre, restera vigilante sur les conditions de travail des agents d'Antibes et ne manquera pas, si besoin, de ré-interpeller la direction et d'en informer les élus du CSE.

La taxe d'apprentissage est due par les employeurs passibles de l'impôt sur les sociétés.

Depuis le 1er mars 2026, la taxe d'apprentissage est due par les associations, les organismes, les fondations, les fonds de dotation, les congrégations et les syndicats à activités non lucratives.
La taxe d'apprentissage payée par les entreprises est divisée en deux parties :

- 87 % financent directement les contrats d'apprentissage.
- 13 % (le "solde ») financent les formations technologiques/professionnelles initiales (hors apprentissage) et l'aide à l'insertion professionnelle.

Pour toucher ce solde, les organismes doivent être validés et inscrits sur l'une des trois listes préfectorales officielles signée par le préfet après avis du CRPE (Liste Régionale des Formations Professionnelles et Initiales ; La Liste Nationale de Promotion des Métiers)
Collecte du solde du 03 septembre au 21/10/2026 :

SNAP Quel service(s) centralise(nt) cette action ? Qui détermine les projets à financer ? C'est une plateforme qui gère où chaque agence est identifiée. Les versements sont récoltés par la DG et ensuite redistribués pour financer des projets à la main des établissements régionaux pour des actions et services en local.

Point sur l'avenant n°1 de révision de l'accord relatif à la classification des emplois des agents de droit privé

Mis en œuvre à compter du 1er octobre, cette évolution concerne 991 agents soit 21% de l'effectif PACA CDI/CDD.

SNAP Le SNAP demande à quelle échéance seront diffusés les postes sur la BDE et souhaite connaître le nombre de postes de Conseiller chargé de développement des projets et services aux usagers prévus en PACA.
Le SNAP portera une attention particulière à la création de ces postes, qui doivent constituer de réelles opportunités d'évolution pour les conseillers et ne pas conduire à un simple repositionnement des fonctions support.
Le SNAP alerte également sur une information relayée dans le réseau indiquant que ces postes ne seraient pas ouverts aux agents Indemnisation
La Direction précise que ce poste est accessible à l'ensemble des emplois concernés. Un travail est en cours concernant les agents exerçant sur les plateformes, notamment ceux occupant des fonctions d'appui à la gestion ou de chargé d'accueil. Enfin, la Direction précise que la nouvelle nomenclature des emplois modifie l'intitulé des postes sans en changer le contenu ni les missions exercées.



CSE du 29 octobre 2026

CSE PACA

Vote projets ASC



Aréna Aix en Provence : Le 19 Juin 2027 : Le roi soleil
Confluence : Le 15 Janvier 2027 : Don quichote
Le Thor : Le 21 Mars 2027 : Potiche
Théâtre Quattro Gap : Le 22 Avril 2027 : Christophe Willem
Théâtre Colbert Toulon : Le 24 Avril 2027 : Waly Dia
Palais des sports Marseille : Le 6 Mars 2027 : Holiday on ice
Espace Julien Marseille : Le 17 Janvier 2027 : Ballets et légendes de Tahiti
Pasino Aix en Provence : Le 11 Février 2027 : Pablo Mira
Palais Nikaia : Le 18 Novembre 2027 : Eddy de Pretto / Le 21 Avril 2027 : Tayc
6Mic Aix en Provence : Le 5 Février 2027 : Benabar / Le 30 Avril 2027 : Anne Godefroy / Le 6 Février 2027 : Laura Calu / Le 18 Avril 2027 : Le train des possibles
Théâtre Galli Sanary sur mer : Le 11 Avril 2027 : Amour et cigarettes / Le 21 Mars 2027 : Cerise chante Disney / Le 16 Février 2027 : Gisèle / Le 3 Avril 2027 : Karine Dubernet / Le 17 Mars 2027 : Mathieu Madénian / Le 13 Février 2027 : Pablo Mira / Le 6 Février 2027 : La reine des neiges / Le 16 Janvier 2027 : Ballets et légendes de Tahiti / Le 22 Mai 2027 : Un toit pour quatre
Le Silo Marseille : Le 26 Mai 2027 : Cendrillon / Le 22 Janvier 2027 : Les 4 saisons / Le 20 Février 2027 : La lettre / Le 26 Février 2027 : Dany Boon / Le 27 Mars 2027 : Victoria Dauberville
Théâtre Liberté Toulon : Le 27 Mars 2027 : Le Père
Palais des festivals Cannes : Le 10 Juin 2027 : Concert Apéritif Influences / Le 2 Mai 2027 : Princesse Moche / Le 7 Février 2027 : Haroun / Le 7 Avril 2027 : Hip Baroque choc

Théâtre de Grasse : Le 25 Mars 2027 : Les races / Le 2 Avril 2027 : George sans S / Le 16 Juin 2027 : Carmen
Théâtre National de Nice : Le 14 Mai 2027 : La Terre / Le 2 Avril 2027 : Roméo et Juliette / Le 16 Janvier 2027 : Les résistantes / Le 9 Janvier 2027 : Petite balade aux enfers / Le 12 Mars 2027 : Contes et légendes



Le 13 Février 2027 : Palomano La Garde – Activités et gouter
Le 10 Avril 2027 : Eclipso Marseille les terrasses du port – Expédition immersive en réalité virtuelle sur le thème de l'Egypte.



Stages périscolaires Hiver 2027 : Activités diverses sur 5 jours avec repas et gouter
Club Poney Le Faré Aubagne : Du 1er au 5 Mars 2027
Poney Club La renarde Brignoles : Du 1er au 5 Mars 2027
La Pignata Bouc-bel-air : Du 1er au 5 Mars 2027

Convention de partenariat gratuite : Montanéo Val d'allos et Praloup Ski

Prochain CSE: 26 Novembre 2026

Les élu(e)s CSE/RS SNAP PACA